



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 63083

Texte de la question

M. Georges Colombier interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'état des recherches développées par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments en vue de savoir si un allègement du dispositif d'abattage systématique d'un troupeau porteur d'un cas d'ESB peut être scientifiquement envisagé. Dans une récente réponse à une question orale formulée par un sénateur, le ministre avait confié qu'il ne prendrait une décision d'assouplissement qu'à la lumière de faits objectifs, ceci afin de ne pas entraver la lente reprise de confiance de consommateurs. Un avis de l'AFSSA semble être attendu avant la fin du mois de juin 2001. Conscient que l'angoisse des éleveurs, dans l'attente d'un arbitrage ministériel, ne fait qu'accentuer l'impression de gâchis qui ressort des mesures d'abattage intégral du troupeau encore en vigueur, il lui demande de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour faciliter et accélérer les recherches de l'AFSSA d'une part et d'autre part sensibiliser les consommateurs à la rigueur de la politique actuelle de suivi des élevages. La sécurité sanitaire de la viande de boeuf n'est-elle pas doublement assurée au travers de la systématisation des tests en abattoir, permettant d'écarter les animaux malades de la chaîne alimentaire, et l'absence de détection de prion pathologique dans les morceaux de viande autorisés à la consommation ?

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63083

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3750